

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 18 mars 2025
DELIBERATION N°2025-14
INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 18 mars, à 19 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Crosne, dûment convoqué le 12 mars 2025,
s'est réuni en session ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Michaël DAMIATI, Maire de Crosne.

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché
dans les délais légaux.

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché
dans les délais légaux.

Convocation : 12 mars 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 23
Procurations : 6
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Monsieur Ludovic FIGÈRE,
Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Patric BRETHOUS, Madame Séverine MARTINS,
Madame Dominique BIERRY **Maires-Adjoints**

Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Christelle LAOUT, Monsieur Bernard HUOT, Monsieur
Mounir DEBBABI, Madame Hélène DE SOUSA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Valérie
DEHERRE, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur Charles SIDOUN, Madame Laurence
MAYDA, Madame Virginie Théodore, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Achour SLIMI,
Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
2. Monsieur Thierry MARTIN donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
3. Monsieur François CHOUVIN donne pouvoir à Madame Séverine MARTINS
4. Madame Martien ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
5. Monsieur Claude GAY donne pouvoir à Monsieur Achour SLIMI
6. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique BIERRY
Assisté du Directeur Général des Services

Un siège d'Adjoint au Maire étant devenu vacant à la suite de la démission de ses fonctions de 2^{ème} Adjoint au Maire de Monsieur Thierry MARTIN, le nombre d'adjoints au Maire est fixé à sept au lieu de huit.

La configuration du Conseil Municipal ayant changé, l'enveloppe indemnitaire globale est modifiée car, celle-ci est calculée sur la base du nombre d'adjoints effectivement en fonctions dotés d'une délégation.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article, L 2122,

VU la délibération n° 2020- 002 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à huit,

VU la délibération n° 2020- 003 du 3 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n° 2020-016 du 15 juillet 2020 déterminant les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions,

VU la délibération n°2025- 13 du 18 mars 2025 fixant à sept eu lieu de huit le nombre d'Adjoints au Maire,

VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 11 mars 2025,

CONSIDERANT que l'enveloppe indemnitaire globale des indemnités de fonctions est calculée sur la base du nombre d'adjoints effectivement en fonction dotés d'une délégation,

CONSIDÉRANT que l'indemnité allouée aux conseillers municipaux doit être comprise dans l'enveloppe budgétaire du Maire et des Adjoints. Cette enveloppe budgétaire correspond à la somme des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints selon la strate de population concernée, sur la base du nombre réel d'adjoints en exercice,

CONSIDÉRANT que les montants des indemnités de fonction sont indexés sur l'indice terminal de la fonction publique ; ils seront augmentés à chaque revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'approuver l'enveloppe indemnitaire globale déterminée par l'exercice effectif des fonctions du Maire au taux de 51.97 % et de sept Adjoints au taux de 16.12 %, chacun, enveloppe indemnitaire globale évoluant en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à laquelle s'appliquent ces taux.

DÉCIDE d'approuver la répartition des indemnités de fonction selon les modalités ci-dessous réparties dans le respect de l'enveloppe globale et repris dans l'annexe jointe à la présente délibération :

	taux maximum en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Taux applicables
Le Maire	55%	51.97%
1er Adjoint	22 %	16,12%
2ème Adjoint	22 %	16,12%
3ème Adjoint	22 %	16,12%
4ème Adjoint	22 %	16,12%
5ème Adjoint	22 %	16,12%
6ème Adjoint	22 %	16,12%
7ème Adjoint	22 %	16,12%
1er conseiller délégué		7,02%
2ème conseiller délégué		7,02%
3ème conseiller délégué		7,02%
4ème conseiller délégué		7,02%
5ème conseiller délégué		4,07%
6ème conseiller délégué		1,47%
7ème conseiller délégué		1,47%
8ème conseiller délégué		1,47%
9ème conseiller délégué		1,47%
10ème conseiller délégué		1,47%
11ème conseiller délégué		1,47%
12ème conseiller délégué		1,47%
13ème conseiller délégué		1,47%
Total des indemnités attribuées		208.72%
Enveloppe indemnitaire globale	209%	

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ADOPTÉE, A LA MAJORITÉ

PAR 21VOIX POUR, 8 ABSTENTION (Monsieur MARTIN, Madame ABITA RICHARD, Monsieur MANIERE, Monsieur CARRERE, Monsieur SLIMI, Monsieur GAY, Monsieur CLAIRET et Monsieur VANHILLE).

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 18 mars 2025.

Pour extrait conforme,
 Michaël DAMIATI
 Maire de Crosne

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de la publication le
 Le Maire.

Annexe**Tableau des indemnités de fonction des élus municipaux**

	Taux applicables	Indemnités brutes mensuelles (référence février 2025)
Le Maire (DAMIATI Michaël)	51,97%	2136.24
1ère Adjointe (FONTGARNAND Annie)	16,12%	662.62
2ème Adjointe (CASSATA Christel)	16,12%	662.62
3ème Adjoint (FIGÈRE Ludovic)	16,12%	662.62
4ème Adjointe (BIERRY Dominique)	16,12%	662.62
5ème Adjoint (BLANCHARD Jean-Michel)	16,12%	662.62
6ème Adjointe (MARTINS Séverine)	16,12%	662.62
7ème Adjoint (BRETHOUS Patric)	16,12%	662.62
1er conseiller délégué (DEBBABI Mounir)	7,02%	288.56
2ème conseiller délégué (DANILE Jean-Pierre)	7,02%	288.56
3ème conseiller délégué (DIONE Abdoulaye)	7,02%	288.56
4ème conseiller délégué (CHOUVIN François)	7,02%	288.56
5ème conseiller délégué (BRETHOUS Christelle)	4,07%	167.30
6ème conseiller délégué (LEMAITRE Chantal)	1,47%	60.42
7ème conseiller délégué (THEODORE Virginie)	1,47%	60.42
8ème conseiller délégué (LEJANVRE Bérangère)	1,47%	60.42
9ème conseiller délégué (MERCERA Valérie)	1,47%	60.42
10ème conseiller délégué (HUOT Bernard)	1,47%	60.42
11ème conseiller délégué (MAYDA Laurence)	1,47%	60.42
12ème conseiller délégué (SIDOUN Charles)	1,47%	60.42
13ème conseiller délégué (DE SOUSA Hélène)	1,47%	60.42

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de la publication le
 Le Maire.

